

Pourquoi ces trophées CASAL SPORT ?

*« J'ai souhaité en créant ces trophées régionaux **reconnaître** et **mettre à l'honneur** les actions entreprises au sein des clubs en direction d'un public spécifique, visant la **qualité** de l'accueil et de l'activité. Les différents trophées permettront de récompenser le travail effectué auprès des différentes catégories ainsi qu'une initiative favorable au développement de notre sport (création d'un club de volley, de beach, implication dans volley vacances, etc). Leurs noms ont changé pour coller au plus près des nouvelles formules proposées cette saison.*

Gagner un trophée régional CASAL SPORT pour un club, ce sera obtenir :

- + Un lot de matériel, en rapport avec le trophée décerné, offert par notre partenaire*
- + Une assurance qualité pour les adhérents ou futurs adhérents.*
- + Une meilleure image du club auprès des collectivités pour les demandes de subventions.*

Vous souhaitant vous voir récompensé pour votre action de tous les jours »

Nathalie VALLOGNES,
Présidente de la Ligue de Basse-Normandie de Volley-Ball

Comment participer ?

Il suffit de retourner par courrier à la ligue **pour le 10 mai 2009** au plus tard un formulaire de candidature ci-joint. Ces formulaires sont simplifiés et doivent permettre au plus grand nombre de participer.

Un club ne peut être candidat à plus de deux trophées. Il devra le cas échéant faire un choix. Le règlement ainsi que le barème présentés ci-après permettant d'attribuer les trophées régionaux CASAL SPORT pourront l'y aider.

La remise des prix aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la ligue le **samedi 27 juin 2009** à Condé sur Sarthe en présence de notre partenaire. Il n'y aura qu'un seul gagnant par trophée.

Barème, Calcul des points

TROPHEE PETIOT VOLLEY (Baby+pup+pous.)	
Nombre de licenciés	1 pt / licence
Nombre de renouvellements	2 pts / renouvellement
Nombre de participants à la formation EEVB	2 pts / participant
Niveau de qualification des encadrants	-10 pts/ encadrant sans qualification +10 pts/encadrant avec qualification
Equipement textile	+5 pts/section avec maillot uniforme

TROPHEE JEUNES (mini-volleyeur et volleyadeur)	
Nombre de licenciés (benjamins et minimes)	1 pt / licence
Nombre de renouvellements (benjamins et minimes)	2 pts / renouvellement
Nombre d'inscriptions en coupe de France (benj. et minimes)	5 pts / inscription
Nombre de joueurs ayant participé au CRE minime	1 pt / licence
Niveau de qualification des encadrants	-5 pts / encadrant sans qualification +5 pts / encadrant avec qualification
Equipement textile	+2 pts/équipe avec maillot uniforme

TROPHEE RECREATIFS	
Nombre de licenciés loisirs	1 pt / licence
Nombre de renouvellements loisirs	2 pts / renouvellement
Participation aux formules récréatives (open, festyvolley, triplettes)	2 pts / équipe inscrite
Niveau de qualification des encadrants	-5 pts/ encadrant sans qualification +5 pts/ encadrant avec qualification
Equipement textile	+5 pts/section avec maillot uniforme

TROPHEE INITIATIVE	
Nombre de licences créées	2 pts / par licence créée
Nombre de cadres formés	1pt / par responsable formé
Nombre de semaines volley vacances	10 pts / par semaine

Règlement

L'organisateur de ces trophées régionaux CASAL SPORT est la ligue de Basse-Normandie de volley-ball (ci-après nommée LBN). Seuls les clubs affiliés à la LBN peuvent participer. Pour cela, il suffit de retourner à la LBN un formulaire de candidature ci-joint dûment complété et signé par le Président du club avant la date du 10 mai 2009 (cachet de la Poste faisant foi) et dans la limite de deux par club. Dans le cas contraire, tous les formulaires seront rejetés. Toutes les informations seront vérifiées par la LBN et seuls les listings nationaux et régionaux en date du 10 mai 2009 feront foi. Le club obtenant le plus de points pour un trophée donné sera le gagnant du dit trophée. En cas d'égalité de points, c'est le nombre total de licences concernant le trophée en question qui départagera. Les lots (pour un total de 1000 € environs offerts par CASAL SPORT) seront attribués le samedi 27 juin 2009. La LBN se réserve le droit de modifier ce règlement.